



Réf. N° : ...../LGFP

Conakry, le 16 NOV 2022 .....20....



## PROCES VERBAL N°003/L1/LGFP/CED/COC/2022

Les Commissions Normes, Ethique, Discipline, Organisation et Compétitions ont au cours de la réunion du **16/11/2022**, examinées entre autres points inscrits à l'ordre du jour, les rapports des Officiels (Commissaires et Arbitres) des matches de la **3<sup>ème</sup>** journée du Championnat National de Ligue 1 Guicopres.

### LES COMMISSIONS ;

Après examen et analyse des rapports des officiels (Commissaires et Arbitres) ont statué sur les points ci-après :

- I. HOMOLOGATION DES MATCHES.
- II. SITUATION DES CARTONS.

#### I- DE L'HOMOLOGATION DES MATCHES

Tous les matches joués de la **3<sup>ème</sup>** journée ont été homologués suivant les résultats obtenus sur les différents stades.

#### II- SITUATION CARTONS

Après examen des rapports des officiels (Commissaire & Arbitres), il ressort que des comportements antisportifs ont été enregistrés au cours de certains matches

### Les COMMISSIONS ;

- Se référant à l'article **73** alinéa g du Règlement du Championnat Nation de Ligues 1 & 2.

### Décident

#### Du match Hafia FC vs AS Kaloum

- Le club Hafia FC est soumis au paiement d'une amande d'**Un Million (1.000.000) Francs Guinéens** pour avoir écopé quatre (4) cartons jaunes au cours du match de la **3<sup>ème</sup>** journée (Hafia FC vs AS Kaloum) ;

#### Ce sont :

- |                    |                    |      |
|--------------------|--------------------|------|
| 1. Ousmane DRAME   | maillot et licence | n°26 |
| 2. Serge ANDOULO   | maillot et licence | n°11 |
| 3. Oumar DIAKITE   | maillot et licence | n°23 |
| 4. Aboubacar KEIRA | maillot et licence | n° 7 |

### Du match Wakriya AC vs Soar Academy

- Le club Soar Academy est soumis au paiement d'une amende d'**Un Million (1.000.000) Francs Guinéens** pour avoir écopé de quatre (4) cartons jaunes au cours du match de la 3<sup>ème</sup> journée (Wakriya AC vs Soar Academy); ce sont :

|                       |                    |      |
|-----------------------|--------------------|------|
| 1. Aboubacar YATTARA  | maillot et licence | n°28 |
| 2. Mohamed TRAORÉ     | maillot et licence | n° 6 |
| 3. Ousmane Papa CONTÉ | maillot et licence | n° 3 |
| 4. Michel HELAL       | maillot et licence | n°32 |

- Le joueur Ibrahima Therra SOUMAH maillot et licence n°8 de Soar Academy reçoit un dernier avertissement pour son comportement antisportif.

### **LES COMMISSIONS ;**

- Se référant au Chapitre **XIII** - "Couleur et Numérotation des maillots et l'article **92** "Maillots", du Règlement du Championnat National de Football de la saison sportive 2022-2023, après analyse des rapports des officiels constatent que la plupart des clubs ne portent pas les maillots floqués de notre sponsor.
- Rappelent qu'à partir de la 4<sup>ème</sup> journée, en cas d'utilisation d'un maillot non floqué, le club fautif sera passible d'une amende de **Trois Millions (3.000.000) de francs guinéens.**

Ces montants seront versés à la comptabilité de la Ligue Guinéenne de Football Professionnel. A défaut, ils seront prélevés sur les subventions accordées aux clubs pour la saison sportive 2022-2023.

Sportivement et professionnellement vôtre.

**LES COMMISSIONS**

